

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 octobre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17 et 18 octobre 2011**

**2011 DASES 37** Subvention et avenant n° 1 à la convention avec le CNRS - Délégation Paris B - pour l'équipe de recherche médicale dirigée par Teresa TEIXEIRA.

**M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2511 et suivants ;

Vu la Directive 2010/63/UE du Parlement Européen et du Conseil du 22 septembre 2010 relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques ;

Vu la délibération en date du 15-16 novembre 2010 (2010 DASES 46), notamment son article premier autorisant M. le Maire de Paris à signer, avec le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - Délégation Paris B, une convention de financement de 4 années en vue de soutenir une jeune équipe de chercheurs dans la réalisation d'un programme de travail intitulé: "Téломères : dynamique de la réplication et sénescence répliative" ;

Vu l'article 2 de la même délibération attribuant une première subvention de 99.250 euros au CNRS - Délégation Paris B - au titre de l'année 2010 ;

Vu la convention conclue entre les signataires le 08 Décembre 2010, notamment son article 7 prévoyant la passation d'un avenant annuel ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose de soumettre au CNRS - Délégation Paris B - l'avenant conventionnel annuel (n° 1) permettant de confirmer l'octroi de la subvention prévue au titre de 2011 en vue de conforter la poursuite de la recherche entreprise ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 70.000 euros est attribuée pour 2011 au Centre National de la Recherche Scientifique, Délégation Paris B, 16 rue Pierre et Marie Curie (5e) (Tiers : X02595) afin de permettre à l'équipe de Teresa TEIXEIRA, CR1 CNRS, de poursuivre la réalisation du projet intitulé : "Téломères : dynamique de la réplication et sénescence réplivative" au laboratoire "Biologie Moléculaire et Cellulaire des Eucaryotes" (FRE 3354 CNRS/UPMC) de l'Institut de Biologie Physico-Chimique, 13 rue Pierre et Marie Curie (5e).

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant n° 1 à la convention du 8 décembre 2010 avec le CNRS - Délégation Paris B.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 23, nature 65738, ligne VF 55014, du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.